Guide d'utilisation

Contexte :

L'outil de diagnostic proposé a été conçu dans le cadre de l'élaboration du *Guide pour l'implantation d'une démarche de développement durable au sein d'une commission scolaire ou d'un établissement d'enseignement privé.* Cet outil permet d'effectuer l'étape 6.2 de la démarche présentée dans ce guide.

Mise en garde :

L'outil de diagnostic a été élaboré pour des besoins internes. Il ne permet en aucun cas de suivre ou d'évaluer ce qui se fait dans le réseau scolaire. Il s'agit d'un outil d'aide à la planification et à la décision. Il vise à guider la réflexion stratégique dans une démarche de développement durable.

Objectif :

Cet outil vous permettra d'obtenir une vision globale en matière de développement durable et de connaître vos priorités d'intervention à travers six thèmes. Ceux-ci ont été choisis en fonction des trois dimensions du développement durable (environnementale, sociale et économique) de même que des 16 principes de la Loi sur le développement durable et ils s'actualisent dans les domaines généraux de formation du Programme de formation de l'école québécoise.

Six thèmes de la démarche de développement durable dans une CS ou un EEP
Santé et bien-être
Éducation et formation
Protection environnementale
Vie citoyenne
Démographie
Prospérité et efficacité économique

Les 16 principes de développement durable	
Santé et qualité de vie	Prévention
Équité et solidarité sociales	Précaution
Protection de l'environnement	Protection du patrimoine culturel
Efficacité économique	Préservation de la biodiversité
Participation et engagement	Respect de la capacité de support des écosystèmes
Accès au savoir	Production et consommation responsables
Subsidiarité	Pollueur payeur
Partenariat et coopération intergouvernementale	Internalisation des coûts

Mode d'emploi :

Le diagnostic a été élaboré sous forme d'indicateurs. La majorité des résultats des indicateurs (principalement territoriaux) sont déjà remplis. Néanmoins, pour certains indicateurs internes, il sera nécessaire de trouver le résultat à l'aide des données disponibles au sein de la commission scolaire (CS) ou de l'établissement d'enseignement privé (EEP). L'organisation est également libre d'ajouter ou de retirer des indicateurs du diagnostic si elle le souhaite.

La grille de diagnostic est un outil interactif. Elle vous permettra d'obtenir, à la fin de votre analyse, un portrait en toile d'araignée de votre situation actuelle en matière de développement durable, en fonction de six thèmes. Ce portrait sera établi à l'aide des pondérations accordées par le comité. Plus le résultat d'un thème sera faible, plus il sera souhaitable que la commission scolaire ou l'établissement d'enseignement privé s'intéresse à ce thème dans sa démarche de développement durable.

Étapes à suivre :

Étape 1 :

Les membres du comité lisent l'ensemble des indicateurs proposés et déterminent si d'autres indicateurs doivent être intégrés.

Étape 2 :

Dans la colonne « Résultat », pour les indicateurs propres à l'organisation, le comité de développement durable remplit les cases vides avec les données disponibles à l'interne. (Il est fortement recommandé d'indiquer l'année de référence.)

Étape 3 :

Dans la colonne « Pondération », le comité précise, pour chaque indicateur, la pondération appropriée à l'aide de l'échelle suivante :

1 = Le comité juge, compte tenu du résultat, qu'il est primordial de travailler en profondeur cet élément pour améliorer rapidement le résultat.
2 = Le comité juge, compte tenu du résultat, qu'il est important d'entreprendre des mesures au regard de cet élément pour améliorer le résultat à court terme.
3 = Le comité juge, compte tenu du résultat, qu'il est souhaitable d'entreprendre des mesures au regard de cet élément pour améliorer le résultat à moyen terme.
4 = Le comité juge, compte tenu du résultat, que des bonifications aux mesures pourraient être apportées pour améliorer le résultat à long terme.
5 = Le comité juge, compte tenu du résultat, que seules les mesures engagées doivent être maintenues pour conserver le même résultat au fil du temps.

N. B. : Il est recommandé que les pondérations soient déterminées par le comité de développement durable. Elles dépendront de la situation interne de la commission scolaire ou de l'établissement d'enseignement privé et de la situation territoriale.

Étape 4 :

Les membres du comité analysent le portrait en toile d'araignée (voir le troisième onglet : *Portrait radar*) et déterminent, selon les résultats obtenus, les enjeux et les orientations à retenir pour une éventuelle politique de développement durable et le futur plan d'action de développement durable.